

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU
en date du lundi 15 janvier 2024

La séance, faisant suite à la convocation du 08 janvier 2024, est ouverte à vingt heures 30 en la Salle du Conseil de Baladou, sous la présidence de Monsieur Jean DELVERT, Maire.

Présents: Mme Elyane DELPY GOURSAT, Mme Fabienne DEROO, Mme Claudette CAMPASTIÉ, Mr Cédric MARTY, Mr Étienne BARTHOLOMÉ, Mr Jean DELVERT.

Excusés : Mr François LEYMARIE, qui donne mandat à Mr Cédric MARTY - Absent : Mr Dominique LEMOINE - Élus : 8 - Quorum : 5 - Votants : 7.

Nous passons à l'ordre du jour

Mr Étienne BARTHOLOMÉ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 27 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres du Conseil y ayant participé.

Délibérations :

1 Décision modificative Budget Commune 2023-02

Mr le Maire informe l'assemblée qu'à la saisie des dernières écritures de fin d'année, des dépassements de fonctionnement sur certains chapitres comptables apparaissent. Il convient de les régulariser, par Décision Modificative, avant le 20 janvier de l'année suivant l'exercice concerné.

<i>Dépenses - fonctionnement</i>		<i>Recettes - fonctionnement</i>
60618 autres fournitures non stockées -	280.00€	néant
60632 fournitures petit équipement -	2 000.00€	
6588 autres charges diverses de gestion	+ 2 170.00€	
739211 attributions de compensation	+110.00€	
	= 0.00€	
<i>Dépenses - investissement</i>		<i>Recettes - investissement</i>
néant		néant

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de la modification proposée dans le tableau ci-dessus et charge Mr le Maire de prendre toute action, d'engager toute formalité et de signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision

Délibération adoptée par 07 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

2. Décision modificative budget annexe Transport 2023-01

Mr le Maire informe l'assemblée qu'à la saisie des dernières écritures de fin d'année, des dépassements de fonctionnement sur certains chapitres comptables apparaissent. Il convient de les régulariser, par Décision Modificative, avant le 20 janvier de l'année suivant l'exercice concerné.

<i>Dépenses - fonctionnement</i>		<i>Recettes - fonctionnement</i>
6215 personnel affecté par collectivité	+228.00€	néant
66111 intérêts emprunts réglés à l'échéance	+ 88.00 €	
6718 autres charges de gestion courante	+ 0.01€	
61551 entretien matériel roulant -	316.01€	
	= 0.00€	
<i>Dépenses - investissement</i>		<i>Recettes - investissement</i>
néant		néant

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de la modification proposée dans le tableau ci-dessus et charge Mr le Maire de prendre toute action, d'engager toute formalité et de signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération adoptée par 07 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

Questions diverses non soumises à délibération.

1. Point dossiers en cours

1.1 Lutte incendie 1: Le 26/01/2024 à 18h30 il y aura un exercice des pompiers en situation réelle dans et autour de la salle des fêtes.

1.2 Lutte incendie 2: Il peut arriver que pour des raisons légales ou réglementaires l'installation d'une infrastructure impose à son propriétaire la mise en place sur terrain privé d'une réserve d'eau (« bouillotte ») à l'usage des pompiers. En cas d'urgence absolue les pompiers pourraient être amenés à exploiter cette réserve pour une nécessité une nécessité d'intérêt public autre que celle du propriétaire de cette réserve. afin de compenser ces derniers dans un tel cas, il est possible de passer une convention entre ceux-ci et la commune afin de prendre en charge le remplissage après usage.

1.3 Démontage décorations de Noël: Contact va être pris incessamment avec Locavente pour louer la nacelle afin de démonter les guirlandes dans les prochains jours.

1.4 Vœux du Maire: Les membres du conseil se sont coordonnés pour l'approvisionnement de l'apéritif et la mise en place dans la salle des fêtes.

1.5 Église: L'artisan en charge de la rénovation du système de commande des cloches est prêt à intervenir. La réparation de menuiserie est encore en suspens.

1.6 Frelons: en 2023 la mairie est intervenue financièrement pour la destruction de 6 nids.

1.7 Identification de toitures pour le photovoltaïque sur demande la Préfecture. Outre les bâtiments de propriété communale, tous les propriétaires ayant des constructions susceptibles de recevoir des panneaux photovoltaïques ont été contactés par le Maire, et ont indiqué leur accord de principe. La superficie totale identifiée représente un total de 31.200 m²

1.8 Panneaux de signalisation: le matériel a été reçu. On va procéder à la pose dans les prochaines semaines.

1.9 Petit Baladin: Le n° 45 est rédigé et mis en page, il compte 16 pages. Les corrections et l'impression seront faites dans les prochains jours. Distribution prévue au plus tard pour le début de la semaine du 22 janvier.

2. Point réunions extérieures

05/01 Vœux de la Préfète à Cahors

06/01 fête de la Ste-Barbe des pompiers à Cuzance

08/01 Conseil communautaire CAUVALDOR à Gramat

12/01 Réunion SMECMVD à Baladou

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Mr le Maire à 22 heures et 15 minutes. En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.

Observations émises lors de la séance du 01.01.2024

Procès verbal de la séance du 15 janvier 2024 approuvé le 01.01.2024

J. Delvert, Maire, président de séance

E. Bartholomé, secrétaire de séance

C. Campastié

E. Delpy Goursat

F. Deroo

C. Marty

D. Lemoine

F. Leymarie

Absent le 01/02/2024

Absent le 01/02/2024

